

FONDS « DE LA SCÈNE A L'ECRAN » APPEL A PROJETS - 8ème édition

Forte de sept saisons de créations et de rencontres artistiques, l'Association « De la scène à l'écran » ouvre son appel à projets pour une huitième saison.

Vous êtes producteur·rice et le théâtre ou la danse sont votre passion ? Vous avez été récemment emporté par un spectacle de la scène romande et rêvez d'en concevoir une version audiovisuelle ? Cet appel à projets est pour vous. L'Association « De la scène à l'écran », portée par RTS, la Société suisse des auteurs, Suissimage et l'AROPA, lance, pour la huitième année consécutive, un concours pour financer les meilleures créations de spectacles à l'écran.

Ces productions vont bien au-delà d'une simple captation de spectacle. Pensées comme de véritables créations, elles s'affirment comme des œuvres audiovisuelles originales, apportant une valeur artistique propre par la réalisation et la narration.

Chaque projet naît d'une collaboration artistique entre cinéastes et auteur·rices de la scène, animé·es par la volonté de repenser ensemble un spectacle afin de lui donner une forme singulière, inventive et attrayante, pensée spécifiquement pour l'écran.

Les œuvres produites seront diffusées sur les vecteurs de la RTS, en priorité sur les plateformes digitales. Elles doivent donc d'abord répondre à l'attente du public des plateformes digitales.

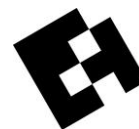
Les projets lauréats des saisons précédentes sont disponibles sur [Play RTS](#)

Votre dossier

Les dossiers doivent impérativement contenir les éléments suivants :

- Le titre du projet
- Le titre et une description du spectacle d'origine
- Les noms des auteur·rices et créateur·rices du spectacle d'origine
- L'indication du répertoire auquel appartient le spectacle
- La date de la première création du spectacle
- Les dates et lieux des prochaines représentations publiques du spectacle
- Le nom du·de la réalisateur·rice de la création audiovisuelle
- Une note d'intention audiovisuelle, décrivant l'approche formelle et narrative de la création
- La durée envisagée de l'œuvre audiovisuelle (*en principe entre 40 et 60 minutes*)
- Un calendrier de production prévisionnel
- L'accord des ayants droit autorisant la captation, la création et l'exploitation de l'œuvre audiovisuelle (accord préliminaire admis au dépôt). Pour les projets dont les droits des spectacles sont gérés par la SSA, un aide-mémoire est disponible [ici](#).
- Un budget prévisionnel, conforme aux normes techniques SSR/RTS, détaillant distinctement les frais liés au spectacle vivant et à l'audiovisuel
- Un plan de financement, mentionnant les apports propres et tiers
- Les biographies des auteur·rices, créateur·rices et du·de la réalisateur·rice, ainsi qu'une filmographie de la société de production
- Les coordonnées de contact de la société de production

Le délai de dépôt des dossiers pour cette huitième saison est fixé au 21 septembre 2026. Votre dossier est à déposer [ici](#).



Conditions de participation

- Le projet doit être porté par une société de production indépendante dont le siège social est situé en Suisse romande.
- Les réalisateurs·trices doivent être indépendant·es, au sens de l'Ordonnance du DFI sur l'Encouragement du Cinéma.
- En principe, le spectacle à l'origine du projet doit être programmé à la saison théâtrale 2026-2027.
- En principe, les auteurs·trices des spectacles et les réalisateurs·trices sont suisses ou domicilié·es en Suisse.
- Les projets purement documentaires ou ne proposant pas de démarche audiovisuelle affirmée ne seront pas retenus.

Cadre contractuel

Les projets sont sélectionnés par un jury désigné par la RTS. Afin de garantir un équilibre et une diversité des propositions, une sollicitation directe auprès de certain·es créateur·rices reste possible.

Les projets retenus feront l'objet d'un contrat de coproduction entre la RTS et la société de production indépendante concernée, précisant notamment le format, le budget définitif, le calendrier, les moyens techniques et les droits d'exploitation. Ces contrats ne relèvent pas du Pacte de l'Audiovisuel. Les projets lauréats ne sont pas éligibles aux soutiens de Cinéforum.

La contribution du Fonds s'élève en principe à CHF 70'000.– par production.

Des apports propres et des financements tiers sont possibles, notamment sous forme de coproductions avec des compagnies ou des lieux de spectacle.

Calendrier

- Le dossier doit être déposé au plus tard le **21 septembre 2026** via le formulaire [ici](#)
- Les décisions du jury seront communiquées dans le courant du **mois d'octobre**
- Rencontre avec les lauréats pour discuter des contours du projet : **29 et 30 octobre 2026**

De la scène à l'écran

Placé sous l'égide de l'Association « De la scène à l'écran » constituée par la RTS, la Société Suisse des Auteurs (SSA), la Fondation culturelle SUISSIMAGE (SI) et l'Association Romande de la Production Audiovisuelle (AROPA), ce fonds encourage et soutient la production et la diffusion d'œuvres audiovisuelles inédites qui intègrent la captation de spectacles vivants présentés sur les scènes suisses dans les répertoires suivants : *théâtre, danse, dramatico-musical, marionnettes, mime, magie, cirque* (à l'exception de l'humour, de la musique classique et de l'opéra).

Une initiative soutenue par le Fonds culturel de la SSA, la RTS, la Fondation culturelle SUISSIMAGE et le Fonds de production télévisuelle.

Contacts

Pour l'association « De la scène à l'écran » :
Christophe Bugnon, président
Philippa de Roten, vice-présidente

Contact pour les professionnels de la scène et de l'audiovisuel :
David Busset – 021 313 44 66 – fondsculturel@ssa.ch